

les cahiers

Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Agriculture

DE L'AGRICULTURE

L'aide à l'investissement pour le Développement de l'agriculture

AIDA

PRÉSENTÉ PAR YOURI BARTEL ET JEAN-PAUL CLÉRIN, DIRECTEUR – DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES

Tableaux récapitulatifs des aides RW pour *Moderniser, S'installer – reprendre une exploitation agricole* et sur les aides aux *Investissements individuels*. A voir aussi la nomenclature des formulaires appropriés (disponibles sur <http://agriculture.wallonie.be>).

Investissements individuels (hors plan)

Investissement	Bénéficiaires	Activité	Montant éligible	Aide de base	Aide majorée	Primes complémentaires (2 max)	Forme de l'aide	Aide max pour 3 ans	Aide max pour 2007-2013
Immobilier Mobilier	Tous sauf SCTC	Agriculteur	Min 5.000 € par investissement	10 %	25 %	Néant	■ Subvention en capital ou ■ Subvention let ou ■ Prime complémentaire	15.000 €	30.000 € ou autre plafond
Maladies infectieuses				Néant	Néant	Néant	Voir tableau <i>Moderniser</i>	15.000 €	

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire *Modèle C*

Mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage	Voir tableau <i>Moderniser</i>	Agriculteur	Min 2.500 € par investissement	40 %	Néant	Néant	Subvention en capital	Néant	200.000 €
----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	-------------	--------------------------------	------	-------	-------	-----------------------	-------	-----------

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire *Annexe 3¹*

Aide au démarrage	■ CUMA, ■ SCTC, ■ GF et ■ société agricole	Voir modèle A21, A22, A3 et A1	Néant	A fixer par arrêté			Subvention en capital 50% 1 ^{ère} année et 25 % les 2 autres	22.500 € ou autre plafond Voir tableau <i>Moderniser</i>	
-------------------	-----------------------------------------------------	--------------------------------	-------	--------------------	--	--	-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	--

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire *Demande d'aide au démarrage*

CUMA : société coopérative d'Utilisation du matériel agricole en commun.
SCTC : société coopérative de Transformation et de Commercialisation.
GF : groupement fourrager.



Le Plan d'investissements

Bénéficiaires	Investissement	Activité	Montant min d'investissement par plan	Montants éligibles	Aide de base
<ul style="list-style-type: none"> ■ Personne physique ■ Personne morale ■ Association de personnes physiques ou de personnes morales ■ Association de Producteurs laitiers (APL) ■ Groupement de Producteurs laitiers (GPL) 	Immobilier	Agriculteur ¹	15.000 €	<ul style="list-style-type: none"> ■ Min 5.000 € et max 250.000 € par investissement ■ Max 375.000 € (1^{er} plan APL et secteur horticole) 	10 %
	Mobilier			<ul style="list-style-type: none"> ■ Min 5.000 € et max 100.000 € par investissement ■ Max 150.000 € (1^{er} plan APL et secteur horticole) 	
	Maladies infectieuses			Min 5.000 €	Néant
	Mise en conformité des infrastructures de stockage			Min 2.500 €	40 %

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire **Modèle A1**

Société coopérative d'Utilisation en commun de matériel agricole – CUMA	Immobilier	Majorité d'agriculteurs ¹ avec un min de trois	15.000 €	Min 5.000 € et max 375.000 €	10 %
	Mobilier			Min 5.000 € et max 150.000 €	

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire **Modèle A21**

Société coopérative de Transformation et de Commercialisation – SCTC	Immobilier	Majorité d'agriculteurs ¹ avec un min de trois	30.000 €	Min 10.000 € et max 500.000 €	14 %
	Mobilier			Min 10.000 € et max 250.000 €	

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire **Modèle A22**

Groupement fourrager – GF	Mobilier	Min trois agriculteurs ¹ dans la RD	15.000 €	Min 5.000 € et max 100.000 €	10 %
---------------------------	----------	------------------------------------------------	----------	------------------------------	------

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire **Modèle A3**

Toutes catégories citées ci-dessus, sauf la SCTC	Encadrement (rédaction)	Agriculteur ¹	Néant	Max 800 €	80 %
	Encadrement (suivi)			Max 900 €	80 %

Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire **Demande d'encadrement**

Min trois agriculteurs exploitant chacun une surface agricole utile dont plus de 40 % sont en région défavorisée (RD)



¹ Personne physique ou personne morale, ou le groupement de personnes physiques ou de personnes morales, qui exerce une activité agricole à titre principal ou non principal dans une exploitation qu'il gère de manière autonome, à son profit et pour son compte. Un agriculteur est identifié par son numéro de producteur.

² Unité de travail humain.

³ Fonds d'Impulsion du développement économique rural.

exploitation

Aide majorée	Primes complémentaires (2 max)	Forme de l'aide	Aide max pour 3 ans	Aide max pour 2007-2013
25 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeune agriculteur : 5 % ■ Région défavorisée : 5 % ■ Consultant : 2,5 % 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subvention en capital ■ Subvention-intérêt ou ■ Prime complémentaire 	100.000 € Si association après 1/1/2007 1 ^{er} plan : 75.000 €/membre 250.000 €/association	<ul style="list-style-type: none"> ■ 200.000 € ■ pour les APL, GPL et société agricole avec plus d'un gérant : 350.000 €
Néant	Néant	Subvention-intérêt : <ul style="list-style-type: none"> ■ 9 ans : bruxelloise ■ 5 ans : autres ■ 3% min à charge (1^{ère} occurrence) ■ 5% min à charge 	30 % du coût total du repeuplement sans dépasser 90.000 € par UTH ² et 180.000 € par exploitation	
		Subvention en capital	Néant	
25%	CUMA : 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subvention en capital ■ Subvention-intérêt ou ■ Prime complémentaire 	100.000 €	200.000 €
20 % Transformation	Aide de base + 25 % du FIDER ³ Aide majorée + 20 % du FIDER	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subvention en capital ■ Subvention-intérêt ou ■ Prime complémentaire 	D'après le nombre de voix des agriculteurs	700.000 €
25%	Néant	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subvention en capital ■ Subvention-intérêt ou ■ Prime complémentaire 	100.000 €	200.000 €
Néant	Néant	Subvention en capital : <ul style="list-style-type: none"> ■ 50 % à l'introduction ■ 50 % à la notification 	Max 640 €	Max 1.280 € ou autre plafond
		Subvention en capital : <ul style="list-style-type: none"> ■ 30 % au 1^{er} rapport ■ 30 % 2nd et solde 	Max 720 €	Max 1.440 € ou autre plafond



- 3 à 9 voix : 200.000 €
- 10 à 29 voix : 200.000 € + supplément de 5.000 €/voix
- 30 à 55 voix : 300.000 € + supplément de 2.000 €/voix
- Plus de 55 voix : pas de supplément

S'installer – reprendre

Le Plan de Développement

Investissement	Bénéficiaires	Activité	Montant min d'investissement par plan	Montant éligible	Aide de base (pas de majoration ni de primes complémentaires)	Forme de l'aide	Aide max pour 3 ans et 2007-2013	
1 ^{ère} installation 1 ^{ère} phase	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques ou ■ Personnes morales 	Agriculteur à titre principal	min. 25 % des investissements éligibles	■ 100.000 € (1 ^{ère} tranche)	45% : 1 ^{ère} tranche	Subvention en capital	45.000 €	
				75.000 € (2 ^{ème} tranche)	Néant	Subvention-intérêt (1% min à charge)	10.000 €	
1 ^{ère} installation 2 ^{ème} phase				Solde de la 1 ^{ère} installation	Idem 1 ^{ère} phase	Idem 1 ^{ère} phase	Solde des 55.000 €	
Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire <i>Modèle B</i>								
Encadrement (Rédaction)			Néant	Max 1.200 €	80%	Subvention en capital : 50 % à l'introduction et 50 % à la notification	Aide max pour 3 ans Max 960 €	Aide max pour 2007-2013 Max 1.920 € ou autre plafond
Encadrement (suivi)				Max 1.200 €	80%	Subvention en capital : 30 % 1 ^{er} rapport 30 % 2 nd et solde	Max 960 €	Max 1.920 € ou autre plafond
Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire <i>Demande d'aide à l'encadrement</i>								

Le Plan d'Investissements

Investissement	Bénéficiaires	Activité	Montant min	Montant éligible	Aide de base	Aide majorée	Majorations : Primes complémentaires (2 max)	Forme de l'aide	Aide max pour 3 ans	Aide max pour 2007-2013
Voir tableau <i>Moderniser</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes physiques ou ■ Personnes morales 	Agriculteur à titre principal	15.000 € min d'investissement par plan	Voir tableau <i>Moderniser</i>	10 %	25 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeune agriculteur : 5 % ■ Région défavorisée : 5 % ■ Consultant : 2,5 % 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subvention en capital ou ■ Subvention-intérêt et/ou ■ Prime complémentaire 	100.000 €	200.000 €
Pour introduire votre demande, utilisez le formulaire <i>Modèle B</i>										

Adresses utiles

Qui contacter ?

Direction générale de l'Agriculture

Division des Aides à l'agriculture
Direction des Structures agricoles
Jean-Paul Clérin, Directeur
T. : 081 / 64.95.61

Services extérieurs des Aides

Services extérieurs d'Ath
Gérard Servotte, Directeur
2c, chemin du Vieux Ath – 7800 Ath
T. : 068 / 27.44.43
F. : 068 / 27.44.01
@ : g.servotte@mrw.wallonie.be.

Services extérieurs de Thuin
Jacques Dardenne, Directeur
13, rue du Moustier
6530 Thuin
T. : 071 / 59.90.61
F. : 071 / 59.96.01
@ : ja.dardenne@mrw.wallonie.be.

Services extérieurs de Libramont
Jean Dewez, Directeur
2, rue Fleurie - 3^e étage - boîte 8
6800 Libramont
T. : 061 / 26.08.30
F. : 061 / 26.08.62
@ : j.dewez@mrw.wallonie.be

Services extérieurs de Wavre
Roger Nutelet, Directeur f.f.
4, avenue Pasteur
1300 Wavre
T. : 010 / 23.37.40
F. : 010 / 23.37.99
@ : r.nutelet@mrw.wallonie.be

Services extérieurs de Ciney
Gabriel Dewez, Directeur
30, rue Ed. Dinot
5590 Ciney
T. : 083 / 23.07.40
F. : 083 / 22.04.05
@ : g.dewez@mrw.wallonie.be.

Services extérieurs de Huy
Alain Ridelle, Directeur
39, chée de Liège
4500 Huy
T. : 085 / 27.34.20
F. : 085 / 23.36.58
@ : a.ridelle@mrw.wallonie.be.

Services extérieurs de Malmédy
Marie-José Paquet, Directrice
13, avenue des Alliés
4960 Malmédy
T. : 080 / 44.06.11
F. : 080 / 44.06.30
@ : mj.paquet@mrw.wallonie.be.